

Conseil communal de Bassins

Commission de gestion

Rapport sur les comptes et la gestion de l'année 2009
Préavis municipaux no. 06/2010 et 07/2010.

La commission de gestion composée de Mmes Francine Bandieri (Présidente), Marie-José Aeschbacher, Maria Olmo et MM. Olivier Jaquier, François Martignier et Eric Treboux (Michel Treboux est excusé) s'est réunie les 17, 24 et 31 mai ainsi que le 7 juin 2010.

Lors de la séance du 24 mai, MM. Lohri, Rastello, Miauton et Vukasovic étaient présents. Les comptes ont été passés en revue et les différentes questions de la commission ont été reprises dans le rapport de gestion de la Municipalité. La commission de gestion constate que les écarts par rapport au budget ont été dûment expliqués et commentés et par conséquent elle ne revient pas sur ceux-ci.

Les comptes ont été remis avec le rapport ad'hoc, ainsi que le rapport de gestion et le rapport forestier. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiées par la fiduciaire BDO Visura dont le rapport a été remis lors de la séance du 31 mai. La commission de gestion considère qu'elle n'a donc pas à recontrôler les montants et les pièces comptables puisque l'audit a été fait dans son cadre légal.

Pour l'année 2009, la commission a pris pour objectifs les points suivants :

1. Compte no. 31.424. Nous constatons qu'un compte de charge et un compte de produit n'ont pas été ouverts comme le demandait la commission de gestion lors de son rapport 2008 afin d'améliorer la transparence. La question a été posée à la Municipalité et la réponse est qu'il n'était pas judicieux de modifier cette façon de présenter les comptes en cours d'opération.

Nous constatons que grâce à la vente du terrain à bâtir de la Trappe, dont le bénéfice net pour l'année 2009 est de CHF 1'359'359.-, la commune réalise un bénéfice de CHF 3'786.-, après amortissements

2. Analyse de la gestion du patrimoine communal afin d'améliorer la visibilité des investissements à long terme ; nous demandons que des plans de gestion soient réalisés (état des lieux actuels, travaux de réfections à prévoir, budgets totaux et planification sur 3, 5 ou 10 ans par exemple), ainsi qu'un suivi des réalisations pour les 3 objets suivants :

- desserte communale (villageoise, vicinale, pastorale et forestière)
- bâtiments communaux
- travaux dans les alpages (clôtures, murs, chalets, points d'eau, etc.)

Nous constatons que les lignes budgétaires actuelles ne portent que sur les urgences de l'« entretien courant » et devraient être dénommées ainsi par souci de clarté.

Sur la base des plans de gestions, les 3 points mentionnés ci-dessus feront l'objet d'une nouvelle ligne au budget sous la rubrique : « entretien périodique ». Ces montants ne pourront être cumulés d'une année sur l'autre.

Pour ce qui en est des investissements plus importants liés à une rénovation, ceux-ci feront toujours l'objet de demandes de crédits spécifiques.

L'objectif de cette proposition est également de faciliter la mise en place du programme de la prochaine législature.

Etant donné le résultat déficitaire de La Piscine S.A. de Bassins, le montant de sa valeur à l'actif a été ajusté en conséquence.

Le bénéfice et les amortissements exceptionnels de l'année 2009 étant principalement liés à la vente des terrains de la Trappe, ainsi qu'à des raisons conjoncturelles, la commission invite la municipalité et le conseil à la prudence en ce qui concerne les nouveaux investissements.

La commission relève l'excellent travail effectué par le Syndic pour gérer les points d'impôts dans le cadre de la péréquation, ceci ayant permis à la commune de bénéficier d'un retour doublé par rapport au budget dans ce compte (22.451).

En conclusion :

La commission constate que les comptes bouclent avec un bénéfice après amortissements de Chf. 3'786.77, alors que le budget prévoyait un déficit de Chf. 676'365.00. Cette situation particulière a permis de nombreux amortissements et ainsi l'assainissement de la situation financière de la commune. Cela permet d'avoir une valorisation plus juste du patrimoine communal dans la lignée de ce qui a été effectué depuis les années 2000.

Il y aura lieu de poursuivre une gestion prudente dans les prochaines années afin de conserver cet avantage.

La commission réitère sa demande formelle de mise en place de plans de gestion pour les 3 points indiqués dans son rapport, soit dessertes, bâtiments et alpages. L'objectif est d'avoir un programme avec des échéances financières qui soient intégrées au budget de chaque année.

La commission remercie la municipalité pour sa gestion. Elle adresse également sa gratitude au personnel communal dont le travail apporte une plus-value au patrimoine communal.

Décision :

Vu les préavis municipaux n° 6/10 et 7/10 du 17 mai 2010,
Entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,
Considérant que ces objets figurent à l'ordre du jour;

La commission de gestion propose au Conseil communal :

1. d'adopter les comptes 2009 tels que présentés
2. de donner décharge à la municipalité pour sa gestion
3. de donner décharge aux membres de ladite commission

Fait à Bassins, le 9 juin 2010.

Francine Bandieri
Présidente



Maria Olmo

Marie-Jo Aeschbacher

Olivier Jaquier

François Martignier
Secrétaire

Eric Treboux

